

Signer un contrat de domiciliation d'entreprise - Casablanca - Maroc

Dernière mise à jour : 16-12-2007

Le Centre de Domiciliation de l'Entreprise permet avec la domiciliation d'entreprise la gestion d'un service simple et performant pour un coût naturellement avantageux. Celle-ci permet à tous chefs d'entreprise ou entrepreneurs de pouvoir bénéficier d'une adresse légale et fiscale , sans pour autant devoir y installer des locaux en propre.

Le Centre de Domiciliation de l'Entreprise propose un contrat d'une durée de trois mois. Il se renouvelle de trimestre en trimestre, par tacite reconduction. Cet engagement peut se poursuivre indéfiniment, les textes ne lui fixant pas de limites. Les obligations de l'entreprise domiciliée sont simples: pour l'essentiel, nous informer des modifications concernant l'activité de l'entreprise, sa forme juridique, le nom et le domicile des personnes ayant le pouvoir de l'engager.

Les documents nécessaires à la signature du contrat: une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Le Centre de Domiciliation de l'Entreprise
PROPOSE ACTUELLEMENT UNE OFFRE DE BIENVENUE AVEC UN TRIMESTRE GRATUIT Voir nos PACKS
Commandez Maintenant